

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



LAFFITTE FUNDS – Compartiment Laffitte ESG Dividend
Code ISIN : Classe « EUR-R » LU1987179162

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Compartiment est sur un horizon d'investissement de 5 ans, de surperformer l'indicateur de référence. Cet indicateur est composé de l'indice MSCI Europe Standard (Net Return) EUR libellé en euro, dividendes réinvestis disponible notamment sur Bloomberg à la référence MSDEE15N.

La stratégie d'investissement du compartiment a pour objectif de générer de la performance, tout en s'exposant aux actions européennes (dont émergentes via des OPCVM dans la limite de 10% et/ou en lignes directes dans la limite de 10%).

Le Compartiment est exposé en permanence, à hauteur de 80% au moins, sur les marchés d'actions européens. L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions sera gérée de manière dynamique et pourra aller jusqu'à 120% de l'actif net par le biais d'instruments dérivés simples. Le gérant peut investir dans des actions de grande et moyenne capitalisation (taille de capitalisation comparable à celle des titres composant l'indice) de tous pays.

La sélection des actifs en direct et des OPC entrant dans la composition de l'actif du fonds se fera de manière discrétionnaire.

Le processus de gestion est basé sur une analyse fondamentale des sociétés, en particulier, la capacité à augmenter la rémunération des actionnaires par le biais des dividendes dans les années futures et la prise en compte des risques environnemental, gouvernemental et sociétal.

Le choix des valeurs prend également en compte des indicateurs techniques comme par exemple les ratios de dividendes, la volatilité, les ratios financiers tels que le PER, l'EV/Ebitda etc...

Dans la poursuite de sa politique d'investissement et en raison de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, le Compartiment peut investir dans des dépôts en espèces, des parts / actions d'OPCVM, des titres de la dette souveraine ou privée sans contrainte de notation et des instruments du marché monétaire dans la limite de 20%.

Ce fonds étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

Le compartiment utilise la méthode de l'engagement.

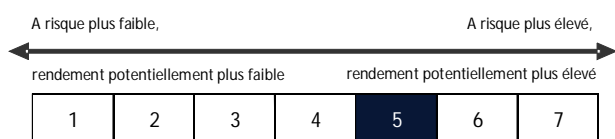
Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres fonds d'investissement conformes au e) de l'article 41 de la Loi de 2010 concernant les organismes de placement collectif. Les investissements en OPCVM seront réalisés sur des OPCVM des pays de la Communauté européenne éligibles au PEA, de certains OPCVM, « trackers » qui suivent les indices internationaux.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat: liquidité quotidienne, centralisation des ordres en J-1 à 11.00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 pour les souscriptions et les rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Signification de cet indicateur:

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel votre capital est exposé ainsi que le rendement espéré du Compartiment.

Il est à noter que les données historiques pour le calcul pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et que le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le calcul de l'indicateur synthétique est principalement basé sur les variations de la valeur liquidative du fonds et des risques inhérents aux stratégies d'arbitrages mises en place, par nature moins volatiles que les marchés actions.

Le Compartiment affiche une note de 5 sur une échelle allant de 1 à 7 (1 correspondant à la catégorie ayant le risque le plus faible).

Risques importants non pris en compte par l'indicateur et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM:

- le risque action qui correspond à une baisse des marchés actions, le Compartiment étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement;
- le risque de contrepartie lié à la défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille de l'OPCVM
- le risque de liquidité lié aux investissements réalisés dans des instruments financiers pouvant présenter une faible liquidité selon certaines circonstances.

Ce produit ne comporte pas de garanties en capital. L'investisseur peut ne pas retrouver la valeur de son investissement initial.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|----|
| Frais d'entrée | 0% |
| Frais de sortie | 0% |

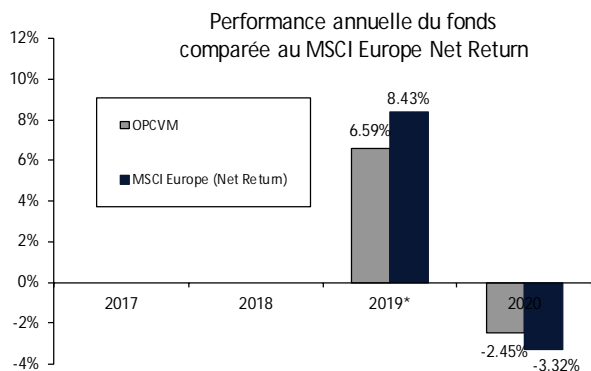
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Le montant prélevé pourra également être inférieur au taux indiqué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|--|-------|
| Frais courants* | 2.53% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance 20% TTC de la performance du compartiment à partir de l'indicateur de référence : MSCI Europe Standard (Net Return) EUR libellé en euro, dividendes réinvestis si la performance est positive. Exercice 2020 : 0.00%. | |

* Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement se fonde sur une estimation pour le premier exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 81 et 83 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.laffittecapital.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



*L'année fiscale 2019 débute le 28 juin 2019

Avertissements

Le calcul des performances tient en compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances sont libellées en EUR et s'entendent coupons réinvestis pour le compartiment.

Date de création de la SICAV : 19 avril 2017.

Date de création du compartiment : 28 juin 2019.

Date de création de la classe d'action : 28 juin 2019.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK Luxembourg Branch.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : LAFFITTE CAPITAL MANAGEMENT, 29-31 rue Saint Augustin, 75002 PARIS, France. Tél. +33 1 55 04 79 30.

Adresse web: ces documents sont également disponibles sur www.laffittecapital.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de Laffitte Capital Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce document clé pour l'investisseur décrit un compartiment de la SICAV LAFFITTE FUNDS. L'OPCVM est constitué d'autres compartiments. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.laffittecapital.com.

LAFFITTE CAPITAL MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération qui est disponible sur le site internet suivant : <http://www.laffittecapital.com>. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Laffitte Capital Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 février 2021.